

Concernant plusieurs branches du droit, l'actionnariat salarié peut être défini comme une stratégie complexe. Il concerne des acteurs dont les intérêts s'opposent intrinsèquement. Le salarié, d'abord, est l'objet de la stratégie instaurée par l'entreprise. Il est le support d'un conflit de disciplines et sa situation est souvent qualifiée de schizophrénique. Selon les mécanismes mis en place dans l'entreprise et les possibilités d'expression offertes aux représentants du personnel, l'actionnariat salarié prend sa source dans une participation financière et une participation à la gestion plus ou moins développée. L'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 ainsi que la loi sur la sécurisation de l'emploi adoptée dans son prolongement peuvent apparaître bien limités dans le contexte de la crise économique. Les réformes proposées par l'Etat (loi sur le déblocage des fonds d'épargne salariale, loi sur la participation des membres du comité d'entreprise au sein du conseil d'administration, avec voix délibérative) tentent de transformer la situation du salarié actionnaire qui n'est plus seulement l'« objet » d'une stratégie mais sujet de droits exercés dans la société ou dans un groupe de sociétés, et non uniquement dans l'entreprise. La société, quant à elle, exploite l'actionnariat salarié comme une stratégie économique et financière destinée à anticiper les difficultés et à aménager ses relations avec les membres internes (les actionnaires) comme externes (les contractants) à elle. L'entreprise publique poursuit, en revanche, un objectif différent mais la stratégie de l'actionnariat salarié n'en est pas moins instrumentalisée. En outre, l'Etat affiche une finalité spécifique et tente de faciliter la rencontre des intérêts économiques et sociaux à l'heure où leur confrontation semble inéluctable. Les politiques européennes et internationales, enfin, affichent l'objectif d'amélioration des droits sociaux et du statut du salarié qui accède à celui d'actionnaire, sans pour autant être dénué de paradoxes. Dès lors, si l'actionnariat salarié suppose de s'intéresser à l'impact de cette stratégie sur la situation du salarié, il doit être envisagé comme un instrument au service d'une autre fin (qui peut être dissimulée) ou comme une finalité en soi dans le contexte de la crise économique. La question de la légitimité de l'actionnariat salarié en tant que stratégie juridique est alors posée.

Demande de renseignements

Aurélie KRAFT

Tél: + 33 (0)3.68.85.87.81 / Courriel : aurelie.kraft@unistra.fr

Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats

N° déclaration d'activité : 4267 04090 67

COLLOQUE

Équipe droit des affaires (UMR DRES)

Équipe droit social (UMR DRES)

L'actionnariat salarié, une stratégie en quête de légitimité ?

19 novembre 2013

Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace
5 allée du Général Rouvillois
Salle de Conférence

Sous la responsabilité scientifique de Mme Fleur Laronze et sous la coordination de l'Équipe de droit des affaires et l'Équipe de droit social (UMR DRES)

Matin : Conférences

8h30 Accueil des participants

8h45 Propos liminaires

L'ACTIONNARIAT SALARIÉ, UNE STRATEGIE SUBIE OU MAÎTRISÉE ?

Sous la présidence du Professeur **Jeanne-Marie Tufféry-Andrieu**,
Directrice de l'Equipe de droit social (UMR DRES)

Une stratégie subie par le salarié

9h Participation financière, participation à la gestion : philosophies et ambigüités de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié

Jean-Philippe Lieutier, maître de conférences de l'Université de Rouen

9h20 La participation financière : le droit de vote des salariés actionnaires en contrepartie de leurs actions

Marie Bourdeau, maître de conférences de l'Université de Perpignan

9h40 La participation à la gestion : le droit de vote des salariés actionnaires comme mode d'expression collective

Benoit Géniaut, maître de conférences de l'Université de Haute Alsace

10h Regard sur le rôle des administrateurs élus par le personnel vis à vis de cette « stratégie subie »

Alain Champigneux, Membre du Conseil de surveillance du FCPE Actions Renault, ancien administrateur salarié du Groupe Renault

10h20 Pause

Une stratégie maîtrisée par le salarié

10h40 Le rachat de l'entreprise par les salariés : une stratégie payante ?
Sandie Lacroix De Sousa, maître de conférences de l'Université d'Orléans

11h Le salarié coopérateur : le modèle de la SCOP
Morane Keim-Bagot, docteur en droit de l'Université de Strasbourg

11h20 Le salarié, consommateur de produits financiers
Emeric Nicolas, maître de conférences de l'Université d'Amiens

11h40 Le salarié, justiciable au titre de son droit d'option
Fleur Laronze, maître de conférences de l'Université de Haute Alsace

12h Déjeuner

Après-midi : Table ronde

L'ACTIONNARIAT SALARIE, UNE STRATEGIE INSTRUMENTALISEE OU FINALISEE ?

Sous la présidence du Professeur **Michel Storck**,
Directeur de l'Equipe de droit des affaires (UMR DRES)

Une stratégie instrumentalisée par l'entreprise :
A la recherche de la finalité dissimulée

13h30 L'actionnariat salarié : stratégie de l'entreprise privée et modèle de gouvernance

Marguerite Kocher, maître de conférences de l'Université de Haute Alsace

La place des banques d'investissement dans l'épargne salariale

Phillipe Stoll, Juriste, Société Générale

14h L'actionnariat salarié au sein des entreprises publiques : une occasion manquée ?

François Lafarge, PhD, HDR, Chercheur à l'ENA (CERA) et maître de conférences associé à l'IEP et à l'Université de Strasbourg (CEIE)

Gouvernement d'entreprise et Participation des associations d'actionnaires salariés, l'exemple de l'entreprise Total et de l'entreprise Orange

Jean-Aymon Massié, Président de l'Association française de gouvernement d'entreprise

14h30 Discussion

14h45 Pause

Une stratégie finalisée pour les politiques nationales et supra nationales :
Le paradoxe de la finalité affichée

15h Le Rapport « Améliorer la gouvernance d'entreprise et la participation des salariés »

Salima Benhamou, économiste, Centre d'analyse stratégique, Service du Premier Ministre

Les contours de l'Europe sociale. Réflexions à partir de la participation financière des travailleurs

Mélanie Schmitt, maître de conférences HDR de l'Université de Strasbourg

15h30 Discussion

15h45 Conclusion

Nicolas Moizard, maître de conférences HDR de l'Université de Strasbourg

16h Fin du Colloque